

De : Dirk De Block - Conseiller [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

Envoyé : jeudi 19 janvier 2017 17:08

Objet : Question écrite

Sur le manque de sécurité routière, et le manque de réactivité de la commune sur les signaux des riverains

A la place de la Duchesse, nous avons dû déplorer un accident il y a quelques mois. La bourgmestre fait semblant qu'elle n'était pas au courant qu'il y avait un problème, alors que plusieurs riverains ont contacté son cabinet et la commune depuis quelques temps. Maintenant on va mesurer la vitesse. Bien, mais il faut surtout ralentir la vitesse des voitures
Pour la place communale, la situation est malheureusement semblable. Des riverains s'en inquiètent. Des voitures roulent trop vite dans cet espace partagé. Des accidents vont avoir lieu.

1. Est-ce que la bourgmestre ou son cabinet reconnaissent avoir été mis au courant par des riverains avant le malheureux accident?
2. Pourquoi la commune n'a pas réagi?
3. Quelles sont les mesures envisagées par la commune ou la région pour ralentir les voitures à la Place de la Duchesse? Quelles sont les mesures envisagées par la commune pour ralentir la vitesse des voitures sur la place communale?



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8603
Annexes/Bijlagen : 1

Monsieur Dirk DE BLOCK
Conseiller communal
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 18 avril 2017.

Objet: votre question écrite du 19 janvier 2017 relative à la sécurité routière Place de la Duchesse de Brabant.

Monsieur le Conseiller communal,

Nous n'avons pas attendu cet incident malheureux pour avoir conscience des difficultés rencontrées Place de la Duchesse. Tant la Bourgmestre que l'Echevin de la Mobilité, des Travaux publics et les équipes ont pu le constater de visu. Nous avons en outre pu dialoguer avec les riverains sur la question.

Concernant l'accident en question, suivant les rapports de police et les témoignages, l'enfant s'était échappé de la surveillance de sa mère au niveau de l'école. La vitesse de circulation n'était pas en cause, les véhicules étant au ralenti, suite aux embouteillages engendrés par les travaux de la Porte de Ninove. La Commune a interpellé tant le Cabinet de Pascal Smet, Ministre compétent, que son administration sur les difficultés rencontrées. S'agissant d'une voirie régionale, la Commune n'a que peu de moyens d'action sur le plan des travaux. La Place de la Duchesse est passée à la gestion régionale le 7 mai 2015. La Commune avait conditionné ce transfert à un réaménagement de cette place.

A la demande répétée des riverains, le site propre du bus a été rouvert à la circulation avec la conséquence d'ouvrir à nouveau le croisement dangereux, car les carrefours sont à angles aigus avec la Chaussée de Ninove. Nous avons proposé d'écarter le stationnement sur la chaussée de Ninove dans ces carrefours dangereux aux moyens de râteliers vélos et de marquages au sol, de refaire des marquages dents de requins aux croisements concernés et d'étudier la possibilité d'implanter des miroirs à ces croisements. A moyen terme, nous avons également demandé le réaménagement spécifique de ces carrefours afin d'inclure la circulation venant de la place perpendiculaire à la chaussée de Ninove. Nous avons relayé à la Région ces constats et propositions.

Le gestionnaire de voirie étant maintenant la Région, il lui appartient de prendre les mesures citées pour sécuriser et fluidifier la place. Concernant la place communale, nous avons placé 2 radars préventifs (afficheurs de vitesse).

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

Le Bourgmestre f.f.,

Ahmed EL KHANNOUSS.